

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport 2025 de la Commission des jeux de hasard : face à la hausse des mises et des exclusions volontaires, la Loterie Nationale appelle à renforcer la protection des joueurs

Le Comité de direction de la Loterie Nationale a analysé en profondeur le rapport annuel 2025 de la Commission des jeux de hasard, publié le 16 septembre dernier. Il tient avant tout à saluer et à remercier la Commission pour le travail accompli.

Année après année, celle-ci met à disposition des données plus nombreuses, plus détaillées et plus rapidement disponibles. La Loterie Nationale mesure pleinement les efforts consentis par les équipes de la Commission, particulièrement dans un contexte où leurs moyens restent limités.

Cette analyse intervient alors que le nouveau contrat de gestion entre l'État belge et la Loterie Nationale est lui aussi entré en vigueur le 16 septembre. Celui-ci confirme notamment la mission de canalisation de la Loterie Nationale et l'importance d'une politique de jeu responsable fondée sur une meilleure connaissance des risques et sur la protection des joueurs.

Une politique efficace de protection des joueurs doit reposer sur des données fiables, récentes et comparables. Les informations publiées par la Commission permettent précisément de mieux comprendre les évolutions du marché, d'identifier les risques et d'adapter les mesures de protection. À la lecture de ces données, plusieurs évolutions appellent toutefois une attention particulière.

En 2025, les mises enregistrées dans les casinos, les salles de jeux automatiques et les paris ont atteint 36,3 milliards d'euros, contre 33,7 milliards en 2024. Cela représente une augmentation de plus de 2,6 milliards d'euros, soit 7,8 %. Cette progression est particulièrement marquée dans les casinos, dont les mises dépassent désormais 20 milliards d'euros, en hausse de 15,1 %.

Les chiffres relatifs aux joueurs invitent eux aussi à la vigilance. Si le nombre de nouveaux joueurs en ligne a fortement diminué, le nombre moyen de joueurs actifs quotidiennement a encore augmenté de 3 %, pour atteindre 160.144 personnes.

Cette baisse des nouvelles inscriptions ne signifie donc pas une diminution générale de l'exposition au jeu. L'intensité du jeu en ligne reste élevée. Mais c'est surtout la progression des exclusions volontaires qui interpelle le Comité de direction. Au 31 décembre 2025, 66.998 personnes étaient exclues des jeux de hasard à leur propre demande, contre 56.458 un an auparavant. Cela représente plus de 10.500 personnes supplémentaires en une seule année, soit une hausse de près de 19 %. Les 21 à 39 ans constituent les groupes d'âge les plus représentés parmi les demandes d'exclusion volontaire.

Dans le même temps, le revenu brut des jeux, ou GGR, de l'ensemble du marché reste quasiment stable. Néanmoins, sur le périmètre des casinos, des salles de jeux automatiques et des paris, il progresse de 3 %, donc moins rapidement que les mises. Cette évolution s'accompagne d'une hausse des taux moyens de redistribution aux joueurs. Des taux plus élevés peuvent rendre les produits plus attractifs et renforcer l'expérience de gain.



Pour la Loterie Nationale, une lecture centrée sur le seul GGR donnerait dès lors une image incomplète de l'évolution du marché. Le GGR constitue un indicateur économique essentiel. Mais pour protéger les joueurs, il faut aussi regarder les mises, la fréquence et l'intensité de jeu, ainsi que d'autres indicateurs de risque.

En tant qu'entreprise publique chargée d'une mission de canalisation et de protection des joueurs, la Loterie Nationale estime devoir contribuer à ce débat.

Pour le Comité de direction, le rapport 2025 de la Commission constitue une base précieuse. Il offre aussi l'occasion d'aller plus loin dans l'analyse de l'impact des évolutions du marché sur les joueurs. Dans cette perspective, la Loterie Nationale appelle à agir prioritairement sur cinq axes.

Premièrement, mieux mesurer l'exposition au jeu. Les mises, la fréquence et l'intensité de jeu, ainsi que le nombre de joueurs actifs, doivent faire l'objet d'un suivi régulier. Ces données sont indispensables pour mieux évaluer les risques et adapter les mesures de protection.

Deuxièmement, adapter la protection au risque propre à chaque jeu. Tous les produits ne présentent pas le même niveau de risque. La Loterie Nationale plaide pour la généralisation d'un indicateur indépendant permettant de les comparer. Les mesures de publicité, d'accessibilité et de prévention pourraient ainsi être proportionnées au risque réel de chaque jeu.

Troisièmement, mieux détecter les comportements de jeu à risque. Les opérateurs doivent pouvoir identifier rapidement les signaux préoccupants et intervenir de manière effective. Ces interventions doivent aussi pouvoir être vérifiées. Cela suppose un contrôle adapté par la Commission.

Quatrièmement, poursuivre l'amélioration des données. La Commission a déjà réalisé des progrès importants en matière de collecte et de publication. Cet effort doit se poursuivre afin de disposer de données complètes, cohérentes et comparables dans le temps.

Au-delà de ces données, la Loterie Nationale est également favorable à un rapport global sur la protection des joueurs en Belgique. Celui-ci devrait permettre d'évaluer les comportements de jeu, les risques associés aux différents produits et l'efficacité des mesures de prévention et de protection. La Loterie Nationale est prête à contribuer à cette démarche.

Cinquièmement, donner à la Commission les moyens d'exercer pleinement ses missions. La Loterie Nationale soutient sa demande de moyens supplémentaires. La lutte contre l'offre illégale doit aller de pair avec un contrôle effectif des risques au sein de l'offre légale.

Les chiffres sont là. L'enjeu est désormais de les traduire en mesures concrètes pour mieux protéger les joueurs. Un régulateur fort, indépendant et disposant des moyens nécessaires est indispensable pour y parvenir.

Contact presse:

Jérémy Demeyer

0486 35 64 00 - jeremie.demeyer@loterie-nationale.be

